



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mercredi 27 Septembre 2006

L'an deux mil six, le **MERCREDI 27 SEPTEMBRE à 20 heures 45**, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude DOUCET, Maire**.

Etaient présents:

- Claude DOUCET, Alain RAVOY, André LAURENT, Philippe LE GOUEZ, Bernard DORANGEON, Monique RETY, Gilles BRANCHOUX, Christian BROU, Bruno MEUNIER, Alain SICAULT, Evelyne COETMEUR, Michel LAROCHE, Danièle CHOULARD, Bernard FRAISCINET Philippe PLAULT, Josiane OUCHET.

Avaient donné pouvoir:

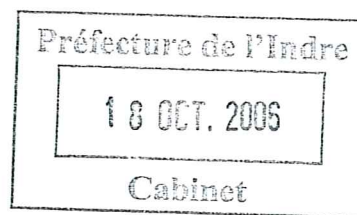
- Yves CRETON à Gilles BRANCHOUX
- Jacky CHICHERY à Monique RETY
- Claude LECLERC à Claude DOUCET
- Daniel RABIER à Philippe LE GOUEZ
- Michelle GAU à Evelyne COETMEUR

Etait excusé:

- Hubert COULLAUD

Secrétaire de Séance:

- Bruno MEUNIER



OBJET: LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES - POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François Gerbaud et du Président du Conseil Général Louis Pinton, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Il rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :
à Valençay le
Le Maire,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Reçu à la Préfecture

le - 9 OCT. 2006



①